

**Follow-up Responses to the House of Commons Standing Committee on Government
Operations and Estimates (OGGO)
Main Estimates 2021-22 (TBS)
May 12, 2021**

**Réponses de suivi au Comité permanent de la Chambre des communes Comité
permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO)
Budget principal des dépenses 2021-2022 (SCT)
Le 12 mai 2021**

- 1. Role of TBS in the Budget 2021 commitment for crown corporations to report on climate-related financial risks – Mr. Patrick Weiler (LPC) / Rôle du SCT dans le budget 2021 engagement pour les sociétés d'État pour faire rapport sur les risques financiers liés au climat – M. Patrick Weiler (PLC)**

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

The Department of Finance is the lead for the Budget commitment for Crown corporations to adopt Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) standards:

Canada's Crown corporations will demonstrate climate leadership by adopting the Task Force on Climate-related Financial Disclosures standards, or according to, more rigorous, acceptable standards as applicable to the public sector at time of disclosure, as an element of their corporate reporting. Canada's large Crown corporations (entities with over \$1 billion in assets) will report on their climate-related financial risks for their financial years, starting in calendar year 2022 at the latest. Crown corporations with less than \$1 billion in assets will be expected to start reporting on their climate-related financial risks for their financial years beginning in calendar year 2024 at the latest, or provide justification as to why climate risks do not have material impact on their operations.

TBS supports the Budget commitment to climate-related financial risk disclosure by Crown corporations through guidance on inclusion of relevant activities and progress in their corporate planning and reporting documents.

The TBS-Centre for Greening Government co-chairs a Crown corporation Greening Community of Practice with Canada Post. This forum is available to discuss best practices on TCFD climate disclosure with Crown corporations.

Réponse en français:

Le ministère des Finances dirige la mise en œuvre de l'engagement pris dans le cadre du budget, selon lequel les sociétés d'État devront adopter les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques :

Les sociétés d'État du Canada feront preuve de leadership en matière de changements climatiques en adoptant les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux

changements climatiques ou des normes acceptables plus rigoureuses, applicables au secteur public au moment de la publication, comme élément de leurs rapports organisationnels. Les grandes sociétés d'État du Canada (les entités qui ont plus de 1 milliard de dollars en actifs) présenteront des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements climatiques pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2022, au plus tard. Les sociétés d'État ayant moins de 1 milliard de dollars en actifs devront commencer à présenter des informations sur leurs risques financiers relatifs aux changements climatiques ou une justification à l'égard de l'absence d'incidence importante des risques relatifs aux changements climatiques sur leurs activités pour les exercices ouverts à compter de l'année civile 2024, au plus tard.

Le SCT appuie cet engagement en fournissant aux sociétés d'État des conseils concernant l'inclusion de l'information relative aux activités et aux progrès dans leur planification et leurs rapports organisationnels.

Le Centre pour un gouvernement vert du SCT préside avec Postes Canada une communauté de pratiques écologiques formée de sociétés d'État. Ce forum permet aux sociétés d'État de discuter des meilleures pratiques en matière de communication de l'information financière relative aux changements climatiques selon les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

2. TBS knowledge of allocations for settlements (contingent liabilities) - Mr. Matthew Green (NDP) / Connaissance du SCT d'affectations de fonds pour les règlements (passif éventuel) – M. Matthew Green (NPD)

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

Legal claims are accounted for through a provision for contingent liabilities in the government's financial statements. In collaboration with the Department of Justice, each federal organization is responsible for monitoring and recording contingent liabilities within their mandated areas of responsibility. They report these amounts quarterly to the Office of the Receiver General for Canada. From there, the information is shared with the Office of the Comptroller General and with Finance Canada.

When it becomes likely a payment will be required to settle the claim and the amount can be determined, the responsible organization records a contingent liability in their financial statements. The recording of a contingent liability is an accrual transaction and does not require an immediate cash outlay. A recognized contingent liability is also not a source of funds that has been set aside for the payment of claims. Given the number of technical considerations, the Office of the Comptroller General often provides guidance on how to account for claims in different circumstances and at different stages of the life of the claim.

The organization would also work with Finance Canada and the Privy Council Office, to earmark (or set aside) funds in the fiscal framework for the necessary payments, if the organization was not able to cover the liability through existing reference levels. At this point in the settlement process, the organization would also typically begin to engage the Secretariat on a submission to Treasury Board ministers for the necessary approvals to request supply from Parliament through an appropriation bill and to execute the settlement agreement.

To protect the confidentiality of litigation and negotiation processes, provisions for contingent liabilities are only published in the aggregate. In volume I of the 2020 Public Accounts of Canada, the Government reported provisions for contingent liabilities of \$24.9 billion in the Consolidated Statement of Financial Position. Contingent liabilities disclosures are also included in each organization's respective departmental financial statements.

In general, historical expenditure data is in the public domain, listed under the responsible federal organizations as well as the Public Accounts of Canada. Information about payments made during the fiscal year for certain claims against the Crown, ex gratia payments and court awards can be found in volume III of the Public Accounts for that year.

In addition, there are voted and statutory grants paid by Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada to settle specific claims and comprehensive land claims. These are listed in volume II of the Public Accounts each year.

In volumes II and III of the 2020 Public Accounts of Canada, the department reported expenditures of roughly \$1.6B related to specific and comprehensive land claims and approximately \$2B related to other Indigenous litigation.

Réponse en français:

Les réclamations juridiques sont imputées à une provision pour passif éventuel dans les états financiers du gouvernement. En collaboration avec le ministère de la Justice, chaque organisation fédérale est chargée de surveiller et de comptabiliser les passifs éventuels dans les champs de compétence qui relèvent de son mandat. Ils déclarent ces montants à chaque trimestre au Bureau du Receveur général du Canada. De là, l'information est transmise au Bureau du contrôleur général, ainsi qu'à Finances Canada.

Dès qu'il est probable qu'un règlement sera négocié, qu'un paiement sera nécessaire pour régler la réclamation et que le montant peut être déterminé, l'organisation responsable comptabilise le passif éventuel dans ses états financiers. La comptabilisation d'un passif éventuel est une opération de comptabilité d'exercice et ne requiert pas de décaissement immédiat. Un passif éventuel comptabilisé ne constitue pas non plus une source de fonds réservée au paiement des réclamations. Vu le nombre de considérations techniques, le Bureau du contrôleur général donne souvent des conseils sur la comptabilisation des demandes dans diverses circonstances et à différentes étapes du cycle de vie d'une réclamation.

L'organisation travaillerait également en collaboration avec le ministère des Finances du Canada et le Bureau du Conseil privé afin de réserver des fonds dans le cadre financier pour les paiements requis lorsque l'organisation n'est pas en mesure de couvrir le passif avec les niveaux de référence existants. À ce stade de la procédure de règlement, l'organisation commencerait, en règle générale, à demander au Secrétariat de présenter aux membres du Conseil du Trésor les approbations nécessaires pour obtenir des crédits du Parlement via un projet de loi de crédits et pour exécuter l'accord de règlement.

Pour protéger la confidentialité des procédures judiciaires et des négociations, la publication des provisions pour passif éventuel ne se fait que de manière globale. Dans le volume I des Comptes publics du Canada 2020, le gouvernement a inscrit des provisions pour passif éventuel de 24,9 milliards de dollars dans l'état consolidé de la situation financière. La divulgation de passifs éventuels figure également dans les états financiers respectifs des ministères de chaque organisation.

En général, l'historique des dépenses relève du domaine public et est répertorié sous l'organisation fédérale responsable et dans les Comptes publics du Canada. Les renseignements sur les paiements effectués au cours de l'exercice financier pour certaines réclamations contre l'État, les paiements à titre gracieux et les sentences des tribunaux se trouvent dans le volume III des Comptes publics de l'exercice en question.

Il y a aussi les subventions votées et législatives versées par le ministère des Relations avec les Autochtones et des Affaires du Nord pour régler les revendications particulières et les revendications territoriales globales. Ces subventions sont répertoriées annuellement dans le volume II des Comptes publics.

Dans les volumes II et III des Comptes publics du Canada de 2020, le ministère a déclaré des dépenses d'environ 1,6 milliard de dollars liées aux revendications territoriales particulières et globales et d'environ deux milliards de dollars liées à d'autres litiges autochtones.

3. What COVID measures did TBS review? What COVID measures got exemptions from policy? What exemptions from policy were granted for the past year? - **Mr. Kelly McCauley (CPC)** and **Mr. Pierre Paul-Hus (CPC)** / Quelles mesures COVID sont examinants par le SCT? Quelles mesures COVID a obtenu des exemptions à la politique? Ce que les exemptions de la politique ont été accordés au cours de la dernière année? - **M. Kelly McCauley (PCC)** and **M. Pierre Paul-Hus (PCC)**

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

Treasury Board's work is done through the consideration of Treasury Board submissions brought forward by sponsoring Ministers.

Regarding the expenditure management role of Treasury Board, it ensures government decisions requiring financial authority to spend are included in Estimates for parliamentary approval through supply bills. These expenditures are known as voted authorities. All COVID measures seeking access to funding through the Estimates process went through Treasury Board for inclusion in the Estimates.

There are also expenditures approved by Parliament through other bills. These are known as statutory authorities. For instance, the Canada Emergency Wage Subsidy is a COVID-19 response program that was introduced through the *COVID-19 Emergency Response Act, No. 2* and expenditure authority was provided for in the legislation. Related regulatory amendments to the *Income Tax Regulations* that have been published in the Canada Gazette were approved by the Governor in Council. Members of TB serve as the Committee of Cabinet to consider regulations and orders in council that are not within a Minister's authority. In this capacity, they have approved regulations that amended the *Income Tax Regulations* to implement various adjustments made to CEWS.

Lastly, since the onset of the pandemic, departments and agencies have been called upon to deliver programs and services with unprecedented urgency and speed. Early in the pandemic, deputy ministers were instructed to put a priority focus on implementation and to use sound judgment in using maximum flexibility when applying Treasury Board administrative policies and exercising their authorities. Deputy heads were directed to ensure that the circumstances, rationale and process for their decisions were well documented.

For its part, Treasury Board recognized that the situation demanded an exceptional approach to facilitate implementation and orient maximum resources towards pandemic response. It identified a limited number of areas where flexibility was warranted, but always within the context of ongoing Ministerial accountability:

- Increases and adjustments to emergency contracting limits and policies to allow Ministers to quickly enter into contracts and respond to volatile and competitive international markets (e.g., vaccines; personal protective equipment).
- Exceptions to policies to allow Ministers to make federal space available for COVID-related needs (e.g., space to support distancing or isolation for homeless).
- Delegation to the President of the Treasury Board the authority to exercise the Board's legislated powers of approval, as well as amend or provide an exception to TB policies or

conditions (e.g., an exception to give all departments one extra year to submit their standard investment and project documentation to Treasury Board for approval so departments could focus their resources on pandemic response and maintenance of essential services; an exception so that the terms and conditions of regional development agency programs (e.g. Regional Relief and Recovery Fund) could be amended quickly by the responsible Minister to support the regional economic response to COVID-19).

- Delegation from the Treasury Board to the President of the Treasury Board authorities to provide departmental access to funding (as approved by Parliament).

Réponse en français:

Le travail du Conseil du Trésor se fait par l'examen des présentations du Conseil du Trésor soumises par les ministres parrains.

En ce qui concerne le rôle du Conseil du Trésor en matière de gestion des dépenses, il veille à ce que les décisions gouvernementales nécessitant une autorisation financière de dépenser soient incluses dans le budget des dépenses pour être approuvées par le Parlement au moyen de projets de loi de crédits. Ces dépenses sont connues sous le nom de montants votés. Toutes les mesures liées à la COVID qui cherchent à obtenir un financement par le biais du processus budgétaire sont passées par le Conseil du Trésor pour être incluses dans le budget des dépenses.

Il existe également des dépenses approuvées par le Parlement par le biais d'autres projets de loi. Elles sont connues sous le nom d'autorisations législatives. Par exemple, la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) fait partie des programmes d'intervention de la COVID-19 qui ont été adoptés en vertu de la *Loi numéro 2 sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, et l'autorisation de dépenser a été prévue dans la loi. Les modifications réglementaires connexes au *Règlement de l'impôt sur le revenu* qui ont été publiées dans la Gazette du Canada ont été approuvées par le gouverneur en conseil. Les membres du CT agissent à titre de comité du Cabinet pour l'examen des règlements et des décrets qui ne relèvent pas d'une autorité ministérielle. À ce titre, ils ont approuvé des règlements qui ont modifié le *Règlement de l'impôt sur le revenu* afin de mettre en œuvre divers ajustements apportés à la SSUC.

Enfin, depuis le début de la pandémie, les ministères et organismes ont été appelés à offrir des programmes et des services avec une urgence et une rapidité sans précédent. Au début de la pandémie, les sous-ministres ont été chargés de prioriser la mise en œuvre et de faire preuve d'un jugement judicieux en utilisant un maximum de souplesse dans l'application des politiques administratives du Conseil du Trésor et dans l'exercice de leurs pouvoirs. Les administrateurs généraux ont reçu la directive de veiller à ce que les circonstances, la justification et le processus de leurs décisions soient bien documentés.

Pour sa part, le Conseil du Trésor a reconnu que la situation exigeait une approche exceptionnelle pour faciliter la mise en œuvre et orienter le maximum de ressources envers la réponse à la pandémie. Il a identifié un nombre limité de domaines où la flexibilité était justifiée, mais toujours dans le contexte d'une responsabilité ministérielle permanente :

- Des augmentations et des ajustements aux limites et aux politiques relatives aux contrats afin de permettre aux ministres de conclure rapidement des contrats d'urgence et de

réagir à des marchés internationaux volatils et concurrentiels (p. ex., vaccins ; équipement de protection individuelle).

- Exceptions aux politiques pour permettre aux ministres de rendre les locaux fédéraux disponibles pour les besoins liés à la COVID-19 (p. ex. locaux pour soutenir l'éloignement ou l'isolement des sans-abri).

- La délégation au président du Conseil du Trésor du pouvoir d'approbation conféré par la loi au CT, ainsi que de modifier ou de prévoir une exception aux politiques ou aux conditions du CT (c.-à-d. une exception pour donner à tous les ministères une année supplémentaire pour soumettre leurs investissements et leurs documents de projet standard au Conseil du Trésor pour approbation afin que les ministères puissent concentrer leurs ressources sur la réponse à la pandémie et le maintien des services essentiels ; et une exception pour que les conditions des programmes des agences de développement régional (p. ex. le Fonds d'aide et de relance régionale) puissent être modifiées rapidement par le ministre responsable pour soutenir la réponse économique régionale à la COVID-19).

- La délégation au président du Conseil du Trésor d'approuver l'accès des ministères à des fonds (tel qu'approuvé par le parlement).

4. TBS policy for departments who do not meet ATIP legislative requirements - Mr. Kelly McCauley (CPC) / La politique du SCT pour les ministères qui ne satisfont pas aux exigences législatives de l'AIPRP - M. Kelly McCauley (PCC)

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

In 2019–20, 84 out of 139 institutions that responded to access to information requests met the target of responding to 90% of access to information requests within legislated timeline. 55 institutions did not meet the target. Other institutions did not respond to any access to information requests.

Under the *Access to Information Act*, the Treasury Board President is the designated minister responsible for preparing policy instruments concerning the operation of the Act and the Access to Information Regulations. The Act establishes that policy and guidelines are the appropriate vehicles for supporting the administration of the Act.

Heads of government institutions are responsible for the effective, well-coordinated and proactive management of the Access to Information Act and the Access to Information Regulations within their institutions.

Policies and guidance documents provide direction and guidance on the requirements and processes.

TBS is working with institutions to support them in meeting the legislative timelines on an ongoing basis, both through working with them bilaterally and through functional community support activities. This includes regular workshops and meetings with access to information practitioners to ensure they receive advice, raise awareness of available tools and current best practices, and provide a forum for posing questions regarding specific challenges they face.

TBS is making further improvements to the Access to Information and Personal Information Online Request Service, which has remained available as a simple and efficient means for Canadians to submit requests to 210 federal institutions, as well as further improvements to ensure modernized ATIP request processing software is available to government institutions.

Réponse en français:

En 2019-20, 84 des 139 institutions qui ont répondu aux demandes d'accès à l'information ont atteint l'objectif de répondre à 90 % des demandes d'accès à l'information dans le délai prévu par la loi. Cinquante-cinq institutions n'ont pas atteint l'objectif. Les autres institutions n'ont répondu à aucune demande d'accès à l'information.

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, les dirigeants des institutions gouvernementales sont responsables de la gestion efficace, bien coordonnée et proactive de la Loi et du Règlement sur l'accès à l'information au sein de leurs institutions.

Le président du Conseil du Trésor est le ministre désigné chargé d'appuyer l'application de la Loi et du Règlement sur l'accès à l'information, notamment en ce qui a trait à la préparation et à la diffusion des directives et des lignes directrices.

Le SCT collabore avec les institutions afin de les aider à respecter les échéances législatives de façon continue en élaborant des politiques, des lignes directrices, des outils et des pratiques exemplaires pour les appuyer. Cela comprend des ateliers et des réunions régulières avec des praticiens de l'accès à l'information pour offrir des conseils, faire connaître les outils disponibles et les meilleures pratiques actuelles, ainsi qu'offrir un forum pour poser des questions sur les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.

Le SCT apporte d'autres améliorations au Service de demande en ligne d'accès à l'information et de renseignements personnels, qui demeure un moyen simple et efficace pour les Canadiens de présenter des demandes à 210 institutions fédérales, ainsi que d'autres améliorations pour que le logiciel modernisé de traitement des demandes d'AIPRP soit à la disposition des institutions gouvernementales pour leur faciliter l'accès à l'information.

Le SCT continue de collaborer avec les institutions au sujet du soutien et de l'aide centralisés qui sont les plus utiles pour appuyer l'amélioration continue des opérations de la *Loi sur l'accès à l'information* entre les institutions.

5. Targets set for assets maintained by departments in the Departmental Plans - Mr. Kelly McCauley (CPC) / Les cibles établies pour les biens conservés par les ministères dans les plans ministériels - M. Kelly McCauley (PCC)

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

The indicator in the Treasury Board Secretariat (TBS) Departmental Plan is, “the % of departments that maintain and manage their assets over the lifetime”. It focuses on fixed (real property) assets of nine of the largest real property custodians. Equipment and other materiel (e.g. fleet) are not included in the calculation.

This indicator measures the proportion of the federal custodians: 1) that have real property portfolio strategies covering the majority of their portfolios; and 2) whose fixed assets are in good or fair condition. While the indicator has been in place for five years, the methodology to calculate it was simplified for 2020-21. More weighting is now given to a custodian department’s planning capacity as planning capacity and the existence of portfolio strategies is an area where TBS can have more influence, aligning with the planned actions laid out on page 14 of the 2021-22 Departmental Plan.

The target for this new 2020-21 methodology was set at 60%, as: 1) the proposed *Directive on the Management of Real Property*, which will require real property portfolio strategies by spring 2022, had not yet been approved (it has subsequently been approved and departments will have until May 2022 to transition to it); and, 2) it will take some time for departments to develop their portfolio strategies.

Réponse en français:

L’indicateur dans le Plan ministériel du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) est « le pourcentage des ministères qui maintiennent et gèrent leurs actifs pendant leur durée de vie ». Il est axé sur les immobilisations corporelles (biens immobiliers) de neuf des plus grands gardiens de biens immobiliers. Le calcul exclut l’équipement et d’autres éléments matériels (p. ex. : parc automobile).

Cet indicateur mesure la proportion des gardiens fédéraux : 1) qui ont des stratégies de portefeuille des biens immobiliers couvrant la majorité de leurs portefeuilles; et 2) dont les immobilisations sont en bon ou en moyen état. Bien que l’indicateur soit en place depuis cinq ans, la méthodologie de calcul a été simplifiée en 2020-2021. Une plus grande attention est maintenant accordée à la capacité de planification d’un ministère gardien, car la capacité de planification et l’existence de stratégies de portefeuille sont des domaines où le SCT peut avoir plus d’influence, ce qui correspond aux mesures prévues à la page 14 du Plan ministériel 2021-2022.

La cible pour cette nouvelle méthodologie de 2020-2021 a été fixée à 60 %, car : 1) la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* proposée, qui exigera des stratégies de portefeuille des biens immobiliers d’ici le printemps 2022, n’avait pas encore été approuvée (elle a été approuvée par la suite et les ministères auront jusqu’en mai 2022 pour y faire la transition); et 2) il faudra un certain temps aux ministères pour élaborer leurs stratégies de portefeuille.

6. Differences in targets achieved between tabled Departmental Plans/Departmental Results Reports versus the publication online - Mr. Kelly McCauley (CPC) / Les différences dans les objectifs atteints entre déposé des plans ministériels et de rapports sur les résultats du Ministère par rapport à la publication en ligne - M. Kelly McCauley (PCC)

Government Response / Réponse du gouvernement

English response:

In the TBS Departmental Results Reports for 2018-19 and 2019-20, the result for the Departmental Result Indicator “Percentage of departmental results indicators for which targets are achieved” was 71% for both fiscal years. This result refers to Departmental Result Indicators only and covers all federal departments. When looking at the same metric for TBS only, the department met or exceeded 54.5% of its targets for 2019-.

When program-level indicators are added to the calculations, the result for TBS is 38.7% of targets achieved in 2019-20 compared to 48.3% for all departments. These metrics can be found in the Performance Information by Program and by Organization dataset on the Open Government portal*.

Government expenditure information, including resources and results to be achieved by federal departments, is published by TBS in GCInfoBase**, an interactive data-visualization tool containing five years of the latest federal government data. GCInfoBase publishes targets to be achieved by departments for a specific fiscal year both at the Departmental Result level and the program level. The same data containing performance information by program and by organization can also be accessed on the Open Government portal. Targets and results at the Department Results level included in both these tools are consistent with information contained in the Departmental Plans and Departmental Results Reports of individual departments.

The targets for TBS reflect its commitment to foster the effective, responsible government Canadians expect and deserve. Although TBS plays a central leadership role, each deputy head is accountable for how their department is managed. TBS’s 2021-22 Departmental Plan details how it is working with departments to meet Canadians’ expectations of government results.

* Source: https://open.canada.ca/data/dataset/a35cf382-690c-4221-a971-cf0fd189a46f/resource/09c15494-788e-4991-ad00-2bd905c4f225/download/pipo_irpo_en.csv

** Source: <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-eng.html>

Réponse en français:

Dans les Rapports sur le rendement ministériel du SCT pour les années 2018-2019 et 2019-2020, le résultat pour l’indicateur de résultats ministériels « Pourcentage des indicateurs de résultats ministériels pour lesquels les objectifs ont été atteints » a été de 71%, pour les deux années fiscales. Ce résultat concerne les indicateurs de résultats ministériels seulement et couvre tous les ministères fédéraux. Lorsqu’on considère le même paramètre pour le SCT seulement, le ministère a atteint ou a dépassé 54.4% de ses objectifs pour l’année 2019-2020.

Lorsque les indicateurs des programmes sont aussi pris en considérations dans ces calculs, le SCT a atteint 38.7% de ses objectifs pour l'année 2019-2020, contrairement à 48.3% pour tous les ministères. Ces paramètres se retrouvent dans l'ensemble de données sur l'information de rendement par programme et par organisation dans le Portail du Gouvernement ouvert*.

L'information sur les dépenses du gouvernement, y compris les ressources et les résultats que les ministères fédéraux doivent atteindre, est publiée par le SCT dans l'InfoBase du GC**. Ce dernier est un outil interactif de visualisation des données qui contient cinq années de données récentes en ce qui a trait au gouvernement fédéral. L'InfoBase du GC diffuse les cibles que les ministères doivent atteindre lors d'une année fiscale en particulier autant au niveau des résultats ministériels qu'au niveau des programmes. Les mêmes données qui comportent l'information sur le rendement par programme et par organisation peuvent aussi être accédées sur le Portail du Gouvernement Ouvert. Les cibles et les résultats des résultats ministériels contenus dans ces deux outils sont cohérents avec l'information contenue dans les Plans ministériels et les Rapports sur le Rendement ministériel.

Les cibles du SCT reflètent l'engagement du ministère de promouvoir un gouvernement efficace et responsable attendu et mérité par les Canadiens. Malgré le rôle central de leadership du SCT, chaque administrateur général est responsable de la manière dont son ministère est géré. Le Plan ministériel 2021-2022 du SCT décrit en détail la manière dont ce dernier travaille avec les ministères afin de répondre aux attentes des Canadiens en matière de résultats du gouvernement.

* Source: https://open.canada.ca/data/dataset/a35cf382-690c-4221-a971-cf0fd189a46f/resource/2f98ef19-06a0-47a0-8e2a-29612cfada26/download/pipo_irpo_fr.csv

** Source: <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>